

Questions au Feuilleton

2. Il n'existe pas de données établies selon l'importance de la localité.

BANQUE	1970		1971		1972		1973		1974	
	Nombre	\$ (000)								
Banque de Montréal	1132	1212	322	2880	433	3407	425	3817	362	3389
Banque de Nouvelle-Écosse	110	932	157	1534	134	1449	213	1792	260	3181
Banque Royale du Canada	625	5447	743	6742	952	8303	1171	11144	1455	16387
Banque Toronto-Dominion	97	1120	163	1770	181	1834	234	2415	360	4377
Banque Canadienne Nationale	169	2441	382	4902	741	8732	652	7744	97	1200
Banque Provinciale	17	230	33	443	41	516	121	1752	124	1915
Banque de Commerce Canadienne Impériale	213	2371	319	3919	358	4038	254	2902	155	1857
Banque de Colombie-Britannique	4	18	8	41	4	27	1	17	2	43
Banque Mercantile	—	—	—	—	1	10	—	—	—	—
Caisses d'épargne et de crédit	—	—	2	36	1	13	5	62	5	34
Total	1367	13772	2129	22269	2846	28328	3076	31644	2820	32383

LA RÉUNION, À L'HÔTEL HARRISON HOT SPRINGS, DES
REPRÉSENTANTS DU SERVICE CANADIEN DES PÉNITENCIERS,
RÉGION DU PACIFIQUE

Question n° 3691—M. Reynolds:

Des entretiens ont-ils eu lieu au Harrison Hot Springs Hotel en novembre 1975 entre des représentants du Service canadien des pénitenciers de la région du Pacifique et, dans l'affirmative, a) qui y a participé, b) dans quel but, c) quel en a été le coût?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Des représentants du Service canadien des pénitenciers de la région du Pacifique se sont réunis les 25 et 26 novembre 1975 au Harrison Hot Springs Hotel. a) Dix cadres supérieurs de la région du Pacifique, un officier de la GRC et un représentant du Service de police de New Westminster étaient présents. b) Le but de la réunion était de se pencher sur la prise d'otages survenue l'été dernier au pénitencier de la Colombie-Britannique en vue d'élaborer une ligne de conduite et des méthodes pour le traitement d'éventuels incidents de ce genre. On y a discuté, entre autres, de la composition, du rôle et de la formation d'équipes de négociation et d'équipes anti-émeute; de la mise au point de méthodes opérationnelles ainsi que de méthodes administratives pour le fonctionnement des centres de traitement des crises, des centres de liaison avec les media; et de la fourniture d'informations aux media et aux familles des membres du personnel en cause. c) Le coût total de cette conférence est estimé à \$1,150.

L'INDEMNISATION POUR LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES
INONDATIONS AU QUÉBEC

Question n° 3700—M. Roy (Laval):

1. Lors des inondations des années financières 1970 à 1974, à combien se sont élevées les réclamations pour dédommagement, plus précisément en ce qui a trait a) à la province de Québec, b) à la circonscription électorale de Laval, c) à la ville de Laval?

2. Du nombre total de réclamations de la circonscription électorale de Laval et de Ville de Laval et en vertu de l'entente fédérale-provinciale, combien d'argent et de réclamations ont été acceptés à des fins de remboursement, par a) les particuliers, b) le gouvernement provincial c) les gouvernements municipaux, d) les commissions scolaires, e) les commerces ou industries, f) les autres?

3. Du montant total accepté pour dédommagement dans la province de Québec, quelle sera la participation financière du gouvernement a) fédéral, b) provincial?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):
1. a) Au cours des années financières 1970 à 1974, seules les inondations du printemps 1974 ont atteint des proportions

justifiant une aide de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a offert à la province de partager avec elle les coûts afférents à l'assistance aux sinistrés et à la reconstruction conformément aux politiques et aux lignes directrices établies. Le programme d'aide aux sinistrés établi par la province est maintenant terminé et la province prépare présentement une réclamation officielle en vue d'obtenir du gouvernement fédéral le paiement afférent au partage des coûts. Le gouvernement n'a pas encore reçu cette réclamation mais elle devrait la lui faire parvenir sous peu. b) et c) La province n'a pas présenté d'état de compte détaillé indiquant les sommes dépensées dans chaque région. Toutefois, on compte obtenir ces renseignements au cours de la vérification.

2 et 3. Voir ci-dessus.

LE PROGRAMME JEUNESSE CANADA-MONDE

Question n° 3932—M. Matte:

1. Depuis l'entrée en vigueur du programme «Jeunesse Canada-Monde», le gouvernement y a-t-il consacré de l'argent et, dans l'affirmative, combien?

2. Combien de Canadiens ont été acceptés dans le cadre du programme?

3. Quel genre de rémunération touchent les jeunes Canadiens en pays étrangers?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante: 1. Voir la réponse à la question n° 3351.

2. 1974-75, 318; 1975-76, 318.

3. À l'étranger, les participants au JCM sont logés et nourris et reçoivent une allocation quotidienne équivalant à un dollar en pouvoir d'achat canadien.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 3485 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

[Français]

Monsieur l'Orateur, si les questions n° 3280, 3281, 3282, 3321, 3340, 3348, 3349 et 3350 étaient transformées en ordres